

261.83

E34

v.286

1937

v.286

1937



Bibliothèque Nationale du Québec

No 286

La malfaisance du capitalisme actuel

par l'abbé Georges CÔTÉ

aumônier général de la C. T. C. C.

HN
31
E321
v. 286
1937

ON rencontre des gens qui s'étonnent de ce que les Syndicats catholiques restent muets devant la poussée communiste et se contentent de garder la position favorite des modérés: celle de s'asseoir; que, même lorsqu'ils se lèvent, ne sachant pas observer une juste mesure, ils ne peuvent, par leurs exagérations, par des invectives contre les pouvoirs établis, les capitalistes et les employeurs, que favoriser le développement du communisme. Non, les Syndicats catholiques de Québec ne sont ni si endormis, ni si révolutionnaires: ils se contentent, malgré les incompréhensions, les haines plus ou moins dissimulées, les indifférences coupables, de poursuivre leur chemin inlassablement; ils continuent leur œuvre de justice, au bénéfice de la classe des travailleurs et de paix industrielle, au bénéfice de la société.

Le Pape contre le mensonge du communisme

Mais, avant de vous faire quelques considérations sur le capitalisme actuel, il est nécessaire que, tous ensemble, nous nous tournions vers le Pape Pie XI, non le roi de la ville fasciste, fille altière de la louve païenne, mais celui de la Ville Éternelle, bâtie sur le tombeau de Pierre, pour le remercier du geste qu'il vient de faire en faveur des travailleurs: celui d'avoir, dans une encyclique, lumineusement défini certains droits naturels des ouvriers, méconnus par un capitalisme immoral.

Il y a quelque temps, on disait le Pape agonisant. Les spécialistes de l'information sensationnelle flairaient aux abords du Vatican les donneurs d'interviews.

Et voilà que ce moribond octogénaire, dans la fièvre de ses insomnies, médite sur les problèmes principaux de

l'heure présente, prend corps à corps ce géant du matérialisme État-tout qu'est le communisme et lui fait toucher terre. Cette dernière encyclique, appelée *Divini Redemptoris*, est égale aux plus fameuses. C'est un trait de lumière dans la nuit... Et l'opinion désorientée reprend espoir, à la voix de ce vieillard qui parle, tout ensemble, la langue du bon sens, celle du génie, celle de l'esprit de Dieu, celle du savant et d'un père.

Tout naturellement, le Saint-Père s'élève contre le mensonge du communisme, devenu un formidable outil de désorganisation sociale et d'athéisme militant. Le communisme nivelle toutes les classes dans le sang, transforme la société en machine à produire, et ravale la personne humaine au rôle de rouage dans l'outillage collectiviste.

Telle est pourtant la séduction du changement dans le marasme universel du capitalisme anarchique, que le poison marxiste s'infiltré partout, s'inocule, à plus ou moins haute dose, dans tous les pays qui s'intoxiquent progressivement.

Et voici que déchirant tous les voiles, démasquant la duperie des atténuations doctrinales, l'encyclique *Divini Redemptoris* déclare, au nom du Christ: « Le communisme est intrinsèquement pervers et l'on ne peut admettre, sur aucun terrain, la collaboration avec lui, de la part de qui-conque veut sauver la civilisation chrétienne. »

Le système est démonté pièce par pièce, avec ses conséquences effroyables pour l'individu, la famille et la société.

Le camouflage du communisme, qui consiste à cacher ses pensées, le but poursuivi, à « faire ami » aux catholiques pour les attirer vers le mal: son adaptation, son illusion, son invisibilité dans l'attaque sont dénoncés de façon à convaincre les plus aveugles, car le communisme est malfaisant comme le silure géant qui, enfoncé dans l'argile de la mer, laisse les fils de sa barbe jouer sur lui,

tels d'alléchants vers vivants, pour attirer sa proie au voisinage de sa gueule dangereuse.

Le Pape pour... quelque chose: l'ordre social chrétien

Mais Pie XI, dans sa lettre circulaire au monde entier, ne se limite pas, envers le communisme, à un jeu de massacre, car les encycliques ne sont pas des documents « anti ». Elles n'analysent le péril que pour mieux indiquer le remède. Dans *Divini Redemptoris*, vingt-quatre numéros visent le communisme, cinquante-sept ont trait à l'ordre social chrétien. Dans cette grande synthèse, on voit se dresser, sur les fondations de la morale chrétienne, un grandiose édifice où s'harmonisent, sans heurts, l'individu et la société, la liberté et l'autorité, les droits du capital et ceux du travail, sous l'égide d'un État qui proscrit, tout ensemble, le laisser-faire et la contrainte exagérée, pour aider au surgissement d'une véritable organisation professionnelle.

Impossible en quelques lignes d'exprimer ces formules justes et neuves.

Le Pape pense avec sa sympathie

Mais il faut cependant rappeler la grande sympathie que témoigne Pie XI à la classe ouvrière. Il en déplore « la misère anormale ». Il revendique, pour elle, « une répartition plus équitable des richesses ». Il épouse ses légitimes susceptibilités. « Lorsqu'il s'agit, dit-il, des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité. »

Le Pape et les salaires

A tous ceux qui exploitent le travail humain, sous forme du salaire-aumône, sous prétexte de service à rendre aux sans-travail, le Pape dit presque que ce genre de

salaire relève de l'hypocrisie usuraire, de la rapacité papalardes et de la strangulation légale.

Et maintenant à quel titre est dû le salaire familial ?

Bien des gens ont pensé ou mieux défendu, dans des écrits où l'on respire la plus pure dialectique maurassienne, que seule la justice sociale étayait le salaire familial. Encore un peu et les protagonistes de cette opinion auraient fait appel, pour l'appuyer, à la prudence, à la piété, à la reconnaissance, à l'affabilité et à la politesse sociales.

Mais Sa Sainteté Pie XI, pour qui la famille est le milieu excellent de la vie de tous les jours et, comme la définissait Aristote, la « société de vie quotidienne et de pain quotidien » ; pour qui, encore, cette famille reste une coopérative de production dont le bien commun est l'éducation des enfants et l'entraide des conjoints, en vue du développement réciproque, Pie XI, dis-je, voit bien que l'activité économique actuelle, sous la forme de la grande industrie, exigeant de grandes centralisations dépendant des grands capitaux, n'est pas, de soi, favorable au milieu familial, puisqu'elle groupe les hommes en dehors des considérations familiales et donc est cause de désorganisation de la famille contemporaine. En somme, en allant contre l'espèce humaine, l'activité économique capitaliste et son machinisme font, de la famille, une coopérative de consommation qui conduit le couple aux appartements et la famille au taudis, tandis que l'on bâtit des palais pour le commerce et l'industrie.

Cet industrialisme, oublieux de ses devoirs vis-à-vis de la fin de l'homme, absorbé uniquement dans la production et la consommation, responsable de la désorganisation de la famille, le Pape lui fait un devoir de justice stricte de payer un salaire familial aux salariés, sans quoi ceux-ci seront victimes d'une injustice, appelée le vol, que seule pourra réparer la restitution.

Par là, Pie XI, sur le salaire, confirme ce qu'il a déjà écrit dans *Quadragesimo anno* et explicite ce que Léon XIII

avait insinué dans *Rerum novarum*, de telle sorte que tout catholique, maintenant, est obligé de croire et de soutenir que la limite la plus basse du salaire juste est le salaire familial, et que le travail, de lui-même, a une valeur familiale.

De ces quelques considérations, il découle, d'après cette encyclique *Divini Redemptoris*, que c'est à la crèche de Bethléem et à la croix du Calvaire qu'il faut demander le secret d'un meilleur destin.

Ce qu'on pense des Syndicats catholiques

Mais, pour revenir à notre sujet, beaucoup de nos concitoyens reprochent aux Syndicats catholiques et à leurs membres de favoriser le communisme, par des apostrophes blessantes contre les détenteurs de la fortune, par des applications forcées de la doctrine sociale de l'Église, par des revendications incessantes, véhémentes. S'ils connaissaient le *Motu proprio* de Pie X, sur « l'action populaire chrétienne », en date du 18 décembre 1903, ces gens-là ne manqueraient pas de nous accuser d'en ignorer la proposition suivante: que « pour apaiser le conflit entre les riches et les prolétaires, il est nécessaire de distinguer la justice et la charité et qu'il n'y a droit à revendication que quand la justice est lésée ».

Mais tous ces amis de la sagesse oublient, comme le faisait remarquer *l'Osservatore Romano* du 8 janvier dernier, que « pratiquement et efficacement on combat le communisme en résolvant bien des problèmes sociaux qui donnent occasion à la révolte et quelquefois la justifient: qu'on le combat en éliminant de la société les défauts qui rendent l'organisation sociale oppressive, les autorités odieuses, et particulièrement, en abolissant ces abus de la richesse, accaparant le sang des travailleurs qui circule pour la vie des autres ».

Ils oublient encore que nos travailleurs, dans le district de Québec comme ailleurs, sont victimes du désordre d'un

travail mal payé, d'une production livrée à l'individualisme, d'un chômage endémique et d'un appauvrissement progressif.

Communisme préparé par le capitalisme actuel

Sans doute, il faut éclairer le peuple, en lui montrant la malfaisance du communisme. Mais, aussi et surtout, il faut, comme le recommandait S. Ém. le cardinal Ville-neuve, dans sa conférence du 8 avril dernier, « se mettre, tous, à la ferveur chrétienne », pour ensuite, sur le plan temporel et professionnel, travailler à résoudre le problème du soulagement et de la libération de la classe ouvrière.

Éclairer, au seuil de l'impasse du communisme, c'est du négatif. Il faut que la société s'amende de façon qu'elle puisse fournir des conditions de vie et de travail, dans lesquelles se réalisera l'avènement de la dignité et de la personnalité ouvrière, dans lesquelles le travailleur pourra conquérir, avec le pain, la sécurité du lendemain et la joie de vivre; il faut que le système industriel et commercial se réforme de façon que le salarié s'intéresse à son ouvrage et ait le contrôle de sa vie économique, afin que, seule, la crainte de perdre son emploi ne soit pas la mesure de son rendement et de la qualité de son travail.

En médecine, paraît-il, à la thèse du microbe-roi, de la maladie subie par un organisme en proie à l'invasion et à la formation de la souffrance corporelle, se substitue la notion des terrains morbides, au point que l'on peut dire avec raison que « la maladie est en nous, de nous, par nous ».

Pareillement, en sociologie, on peut dire que la maladie du communisme est en germe, pour une grosse part, dans la société capitaliste, qu'elle « est en elle, d'elle, et par elle ».

Distinction nécessaire mais connue

Et quand nous parlons de capitalisme, nous voulons distinguer, comme le fait remarquer Brants, entre « l'ins-

trument, l'outil, l'étable, la matière première, le cheptel rural, l'engrais » et l'exploitation illicite et usuraire du travail, par l'abus du crédit, par les excès du capital mobilier et anonyme.

Personne ne veut vitupérer contre les premières formes du capital. Mais les deuxièmes formes, fondées sur le triangle du droit de propriété sans limite, de la concurrence sans frein et du profit illimité, constituent la fausse doctrine du capital et s'appellent le capitalisme actuel et vicié, et certes il ne faut pas taxer de déclamation socialiste toute condamnation de ses abus, quels qu'ils soient, où qu'ils se trouvent et qui sont contraires à la justice stricte ou sociale. Nous ne croyons pas que ce soit par la diplomatie que l'on ramènera à Dieu, dans les vieux pays, « cette multitude de travailleurs, qui, exaspérés de n'avoir pas été compris ni traités avec le respect auquel ils avaient droit, se sont éloignés de Dieu ¹ ».

Bien des gens, nous fait remarquer *la Vie Intellectuelle*, qui sont « si chatouilleux sur le chapitre du droit de propriété, lorsqu'il s'agit de condamner les agissements malcommodes des ouvriers, sont étrangement dépourvus d'éloquence et d'indignation, sous prétexte qu'il ne faut amener personne, lorsqu'il faudrait dénoncer un régime économique qui prive de l'exercice de leur droit au travail des millions de travailleurs réduits au chômage, et rend à peu près impossible l'accès des salariés à la propriété ».

Maldonne

Pour tout dire, prétendre que l'on peut combattre le communisme en restant muet sur les abus du capitalisme, sous prétexte qu'en les stigmatisant on tient des propos dangereux, c'est faire à ce communisme une opposition toute en critique, aussi faible que facile.

Remarquons-le bien, nous ne voulons pas justifier les écrits échevelés de quelque Trissotin piaffant d'impatience

1. *Divini Redemptoris.*

contre le communisme. Mais 1° laisser entendre au peuple, alors qu'il est dans la « misère imméritée » et « anormale », que les contrats, passés en période capitaliste, sont imbibés de grâce; 2° dire aux salariés, alors qu'ils sont victimes d'injustices sociales et donc de violence permanente, que le Pape Pie X leur conseille uniquement résignation et patience; 3° leur répéter que le régime capitaliste actuel, qui a amplement démontré son immoralité, n'est coupable que de quelques irrégularités, qui ne l'empêcheraient pas d'obtenir une audience facile auprès de l'Église, c'est tout simplement, et pour le moins, tomber dans l'inexactitude, dont Jules Cambon disait qu'elle est, avec l'imprécision, cause de la moitié des maux de ce monde.

Inutile donc de dire que, quoique nous souhaitons tous que le communisme ne se propage pas dans notre pays, il faut bien que nous nous rendions compte, tous aussi, que ce ne sont pas de simples erreurs qui raffermiront notre état social actuel.

Respect des contrats

Il est sûr que, tant que l'on reste sur le plan de la morale générale, il n'y a pas d'inconvénient à enseigner au peuple qu'il faut respecter les contrats. Mais si on s'aventure à parler de tels ou tels contrats, il y a fagots et fagots.

Il faut certainement admettre que l'on ne doit pas toucher aux contrats valides et licites, qui facilitent l'entraide mutuelle entre les hommes et favorisent la coopération sociale.

Mais le grand principe de justice *Cuique suum*, qui domine l'application de la loi naturelle, en matière de conventions, dépasse le fait de l'équivalence à observer dans l'échange des biens et des services et a d'autres exigences. Il exige encore que l'égalité proportionnelle (justice distributive) soit observée dans la répartition des avantages et des facilités provenant du bien commun, et dans l'acquit

exact de tous les services demandés aux différents membres de la société (justice légale).

Sous ce chef, si, au compte d'un État, il y a des marchés administratifs respectables, concernant les biens et les travaux publics, les fournitures; il y en a aussi, en nombre considérable, qui sont invalides et illicites; tels, dans notre province, les arrangements conclus entre l'autorité publique et les sociétés anonymes d'exploitation forestière et hydraulique, dont il faut dire carrément qu'ils ont été des pseudo-contrats.

Jamais, en effet, une société ne peut faire siennes ces sortes d'ententes qui ont fait passer l'intérêt particulier avant l'intérêt général.

Comment ces pseudo-contrats ont dû être passés, le *Livre des Proverbes* (xx, 14), nous le dit: « *Malum, dicit omnis emptor, et cum recesserit, gloriabitur.* C'est mauvais, dit tout acheteur, et après qu'il se sera retiré, il se glorifiera. » Et ainsi, nos richesses naturelles furent cédées à meilleur marché, c'est-à-dire à vil prix.

Que dire de ces marchés effectués, par abus de pouvoir (puisque le pouvoir exécutif doit viser au développement de la richesse de la nation), pour alimenter la caisse électorale; conclus autour du domaine public d'un prix inestimable, qui, comme tel, étant hors commerce, ne peut être l'objet de mercuriales; que dire de ces ventes où deux parties se sont entendues, au moins matériellement, comme un tuteur et son coéchangiste pour déposséder un « mineur », le peuple canadien de la province; que dire de ces marchés dont les « obligations » furent constamment violées, et dont la pleine exécution avait pour effets le pillage d'un patrimoine, une entrave à la colonisation, des manœuvres d'accaparement, l'exploitation de la main-d'œuvre, du consommateur et des épargnants par la surcapitalisation, sinon que ces « conventions » sont directement opposées à l'ordre véritable de la justice, que leur

objet était contraire aux fins honnêtes, et donc qu'elles n'ont jamais existé.

Dire le contraire, c'est vouloir rester dans l'inexactitude et c'est perdre du temps pour de vraies réformes.

Résignation dans l'injustice sociale

Nous arrivons à une deuxième imprécision, à un second oubli dangereux, dans la lutte contre le communisme: celui qui consiste uniquement à inciter les misérables à la résignation et, en même temps, à ignorer ce qui est la cause des injustices dont ces pauvres sont victimes.

Nous savons très bien que la violence n'est jamais à conseiller et qu'elle porte, en elle-même, des effets qui se retournent contre ceux qui la pratiquent. Nous savons, aussi bien, que le progrès social est de longue haleine et qu'il ne peut s'effectuer que par la collaboration. Nous savons, encore, que le problème de la misère du peuple à guérir est une cause juste, et qu'une cause juste qui attend trop longtemps est de plus en plus invinciblement tentée par la violence, comme le fait remarquer *la Vie intellectuelle*. Mais nous savons, encore plus, que ce serait favoriser cette violence et faire la fortune du communisme que de se servir des paroles de Pie X, s'adressant à des pèlerins, pour exhorter, devant les abus réels de l'organisation capitaliste actuelle, les misérables à se résigner, tout en oubliant de dénoncer les machinations créatrices d'injustices sociales. C'est de plus dénaturer la pensée de Pie X que de le faire parler, de la même façon, aux pauvres, au sens des Béatitudes, et aux miséreux assujettis à la servitude du système économique actuel.

Le langage de l'Écriture, si nous ne nous abusons pas, distingue deux sortes de pauvreté: la première, consécutive au malheur, à la maladie, à l'accident, au péché originel en un mot.

« Il y a une autre pauvreté (la deuxième) qui n'existerait pas nécessairement, s'il y avait plus de justice en ce

monde. Ce sont les travailleurs qui, malgré une activité assidue, malgré le plein exercice de toutes leurs forces, n'obtiennent pas, dans la répartition des fruits du travail, une part correspondante à leurs efforts et qui, par conséquent, non seulement se trouvent dans la misère, mais doivent laisser leurs familles dans le besoin...¹ »

A la première catégorie des pauvres, l'invitation de Pie X est autorisée et authentique.

Quand ce Souverain Pontife les exhortait à prendre en patience leur condition, il se référait aux inégalités irréductibles et utiles: celles de la nature, « contre laquelle tous les efforts sont vains », et, certes, il avait raison.

Mais il y a, en plus, des inégalités injustes qu'il faut supprimer et des inégalités inutiles qu'il faut restreindre. Quand Pie X pensait à celles-ci et à celles-là, dont sont victimes les pauvres, il ne taisait pas le droit et endossait les revendications justes. « Les obligations de justice, disait-il, pour les capitalistes et les patrons sont les suivantes: payer le juste salaire aux ouvriers; ne porter atteinte à leurs justes épargnes, ni par la violence, ni par la fraude, ni par l'usure, manifeste ou dissimulée² ».

Mais à la deuxième catégorie de pauvres, Léon XIII, il y a près de cinquante ans, s'est chargé de parler, par son encyclique *Rerum novarum*, et d'une façon qui n'a pas été démentie. En effet, Pie XI, en 1931, écrivait rudement ceci: « Celui qui ferait peu de cas de cette encyclique (*Rerum novarum*) montrerait qu'il méprise ce qu'il ignore, ou ne comprend pas ce qu'il connaît à moitié, ou, s'il comprend, mérite de se voir jeter à la face son injustice et son ingratitude³. » *L'Osservatore Romano*, à son tour, dans son numéro du 3 avril 1930, en parlant des pauvres réduits à la mendicité par le régime économique actuel, écrivait la phrase suivante, qui pourrait servir d'épigraphe merveilleuse à la « Grande charte des

1. *Vie intellectuelle*, 10 janvier 1934.

2. *Motu proprio* sur l'« Action Populaire », 18 décembre 1903.

3. *Quadragesimo anno*.

Travailleurs » : « *Heureux ceux qui sont tristes* serait une ironie qui crie vengeance, une déformation diabolique du sermon sur la montagne. » Ce serait, pourrait-on dire, le Christ au rabais!

Que diriez-vous d'un malade à qui on conseillera, avec raison, la résignation, mais sans s'occuper d'aller lui chercher un médecin ou des remèdes? Le traitement serait incomplet, pour le moins, et le patient ne se gênerait pas pour le dire.

Il en est de même pour la masse du peuple que le régime capitaliste a plongée dans la « misère imméritée ». Les miséreux de cette deuxième catégorie auraient raison, si on les traitait comme le malade susdit, de nous répondre que le premier degré de l'amour chrétien, c'est la justice; qu'après cinquante ans de résignation, il est temps qu'on mette en pratique, non l'opinion, mais la décision, non le conseil, mais l'ordre de Léon XIII, et que si le monde veut la paix, il faut que justice se fasse: *pax opus justitiae*¹.

Allez demander au miséreux blessé que le bon Samaritain a ramassé le long du chemin, si l'amour chrétien à son endroit n'eût pas été plus grand en prévenant les coups ou l'injustice, qu'en soignant charitablement.

Personne, au vrai, ne nie tout cela, puisque tout le monde enseigne que les pauvres ne doivent pas être abandonnés à leur sort. Mais quand on parle du devoir des possédants, on emploie la forme optative, alors que Léon XIII, sur le même sujet, s'est servi de la forme impérative, puisqu'il a écrit « qu'il *faut*, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures », et cela, « sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave ».

Remarquons bien que cette imprécision, que nous relevons, ne serait qu'une querelle de mots, si la situation de la misère actuelle n'était si tragique, si cette misère n'était

1. *Ubi Arcano.*

un obstacle à l'accomplissement des devoirs essentiels, si la crise n'était synonyme de révolution latente et déclarée, et si... trop de monde n'était porté à considérer les encycliques pontificales, non comme des documents à réaliser, mais comme des plans de discours à paraphraser. En un mot, la trouvaille des remèdes de Léon XIII est assez géniale, au bénéfice des pauvres de la deuxième catégorie, pour qu'en l'oubliant, dans la lutte contre le communisme, on soit justifiable de croire qu'on est imprécis et inexact.

Illégitimité du régime capitaliste, malgré la légitimité du capital en soi

Il reste un troisième oubli dangereux, c'est celui de ne pas se souvenir que le système économique, sous lequel et dans lequel nous vivons, parce qu'il empêche les profiteurs de l'injustice sociale et ses victimes d'atteindre leur fin, en damnant les premiers et en jetant les secondes dans la haine et la violence, est illégitime et donc mauvais, et que, de plus, l'Église n'est pas complice de la malfaisance de ce capitalisme, malgré la bonté native de celui-ci. C'est là l'affirmation que fait presque textuellement la revue des *Cahiers d'Action religieuse et sociale* du 15 avril dernier, et pour se convaincre de sa vérité, il suffit de penser à la théorie capitaliste de la valeur et de la plus-value, aussi chère à l'économie libérale qu'au marxisme.

Voici comment raisonnent certaines gens. « Étant donné que le capitalisme n'est point condamné dans l'Église et n'est point condamnable, il faut procéder avec mesure contre ses déviations. »

Encore ici règne l'imprécision. En effet, il est nécessaire de distinguer quel est le capitalisme dont il est question ici. S'il s'agit du capitalisme *in se*, il est clair qu'il n'est ni condamné ni condamnable, puisqu'il n'est qu'une forme du droit individuel de propriété. D'ailleurs, le

Pape Pie XI ne s'est pas attardé à le dire, puisque l'affirmation de cette vérité ne fait l'objet que de quatre lignes dans la longue encyclique *Quadragesimo anno*.

Le capitalisme actuel est condamnable parce qu'immoral

Mais tant qu'on se limite à l'examen de l'*in se*, on reste dans l'air et on n'aperçoit pas ce qui se passe dans les faits où sévit le capitalisme. Celui-ci, c'est l'économie libérale, le néo ou l'hypercapitalisme, et ce régime économique, le Souverain Pontife Pie XI l'a condamné aussi formellement que le communisme et le socialisme. En effet, l'encyclique *Quadragesimo anno* est un réquisitoire terrible, intégral, catégorique et justifié du capitalisme moderne; un long plaidoyer contre des institutions économiques qui sèment le désordre social (lutte des classes), économique (misère imméritée), politique (déchéance du pouvoir), et mettent obstacle à la distribution ordonnée des richesses. Quel est ce capitalisme existant? On dirait qu'il n'a pas de définition. Il est comme le mal: une privation d'être; c'est le mal-être, la surabondance encadrant la misère, « une poignée de riches et une multitude d'indigents », nous dit la leçon pontificale.

Un économiste qui n'a pas coutume de « renverser audacieusement les idoles du libéralisme », M. Lucien Romier, nous dit que « le capitalisme est une exaltation, en chaque *individu*, de l'appétit du gain, associé à l'espoir de gagner toujours plus, grâce au progrès des découvertes, des machines, des échanges et du crédit. Les motifs sont *individuels*, ses manifestations collectives, ses conséquences universelles. »

C'est parfait, comme définition descriptive du capitalisme existant, synonyme d'individualisme.

Sénèque, qui ne connaissait pas les sociétés anonymes et leur mouillage de stock, nous dit cependant quelles sont les « conséquences universelles » de cet individua-

lisme: « *In petulantiam erumpet male dispensata libertas.* La liberté mal réglée éclate en licence. »

Le P. Desbuquois, un jésuite, un véritable moraliste celui-là, déclare que cette sorte d'individualisme n'est « au fond qu'une doctrine de force », qu'elle aboutit à ces conflits de forces, puisque aussi bien la doctrine du laissez-faire laissez-passer s'en remet, pour créer l'ordre, au simple jeu de la loi de l'offre et de la demande ».

Une économie pareille, dans la société capitaliste, n'est rien moins qu'immorale. Aucune morale, en effet, n'a de prise sur ce capitalisme existant. Celui-ci est-il simplement amoral? Ce serait le comble, car, alors, son immoralité serait inconsciente et pour l'empêcher de nuire, il lui faudrait, non plus un procès au criminel, mais l'internement.

Le capitalisme actuel est condamnable parce qu'athée

Bien plus, l'économie libérale (régime actuel) est athée. Son fétichisme est le dieu Terme, le protecteur des limites de la propriété chez les Romains; le dieu du *jus utendi et abutendi*. Ce dieu veut un régime où il n'y a aucune limite à l'extension de la propriété individuelle, aucun tempérament à son usage, aucune responsabilité à son exercice, ou l'intérêt et l'impôt enlèvent au travail le meilleur de son fruit, aboutit, pour la majorité, à l'exclusion complète de toute propriété. Nous arrêtons ici nos réflexions personnelles, qui n'ont pas beaucoup d'autorité, pour passer la main à quelqu'un qui soulève le vrai problème, afin que celui-ci ne soulève pas les pavés des villes, la guerre des classes et la révolution. Ce n'est pas le témoignage d'un orateur de meeting qui déblatère contre le bourgeois, mais celui du chef suprême de l'Église, responsable d'une direction morale à donner aux fidèles du Christ: Léon XIII. « Le dernier siècle, dit-il, a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient

pour eux (les salariés) une protection. Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue s'ajouter encore au mal. *Condamnée* à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée, sous une autre forme, par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité. A tout cela, il faut ajouter la concentration, entre les mains de quelques-uns, de l'industrie et du commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un *joug presque servile* à l'infinie multitude des prolétaires. »

Nous voyons, par ce passage de *Rerum novarum*, que, premièrement, le capitalisme actuel a été bel et bien condamné par l'Église et, deuxièmement, que ce régime économique ne s'est pas amendé, puisqu'il « n'a cessé d'être pratiqué sous d'autres formes » (sociétés anonymes, boursicotage, etc.). Pie XI a confirmé le jugement de Léon XIII qui avait flétri — « *joug presque servile* » — les esclavagistes capitalistes, pour qui rien ne compte plus que le rendement de la main-d'œuvre, comme le rendement des machines.

Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, dit donc quelque chose que nous traduirons par le truisme suivant: ceux qui ne possèdent rien n'ont vraiment rien et ils ont perdu même l'espoir d'en avoir.

Pendant ce temps-là, le droit de propriété privée reste « inné et imprescriptible » et nous le croyons; mais « une multitude d'indigents » ne peuvent l'actuer, parce qu'ils sont empêchés de l'exercer par un capitalisme immoral et athée.

Nous restons alors bien loin de l'accession des travailleurs à la propriété, à la possession de la véritable richesse qui est le sol, la terre ou, au moins, d'un lopin

de terre et des moyens de s'y construire, ainsi que l'entendent Léon XIII et Pie XI. Le capitalisme qui faciliterait ce genre de propriété n'a pas été condamné par l'Église, mais, malheureusement, il n'existe encore que dans l'abstrait. C'est pourquoi l'on peut dire que, si les communistes et leurs sympathisants ont besoin d'apprendre que le droit de propriété privée, pour tout individu, est sacré parce que la nature humaine est raisonnable, progressive et déficiente, il est aussi nécessaire que les capitalistes, néo, super et hyper, sachent, pour les mêmes raisons, mais cette fois au bénéfice des miséreux, que ce droit de propriété privée est grevé d'un double devoir de gestion raisonnable et de répartition charitable, et que ce même droit est indéfendable, si son exercice continu, comme le dit saint Basile, « consiste à faire comme celui qui, arrivant le premier au théâtre, voudrait empêcher les autres d'entrer en prenant, pour lui seul, ce qui est destiné à l'usage de tous ».

Le capitalisme actuel est-il irréligieux?

Oui, il l'est, puisque, dans sa marche, il blesse la religion.

Eh oui! l'Église a une doctrine sur la personne humaine, sa valeur, sa dignité, sa fierté. Celle-ci s'appartient; elle est une nature douée de facultés; elle ne descend jamais au rang de moyen qui se subordonne à une autre fin. Ce caractère de personne humaine mettra son empreinte sur toute son activité, par exemple, sur son travail qui ne sera pas l'acte d'une machine. Comme Dieu a lié la vie humaine au travail, il l'en fait, pour ainsi dire, dépendre et celui-ci devient le moyen pour l'homme de se développer, âme et corps, car Notre-Seigneur, nous dit le petit catéchisme, est venu sauver l'homme, le composé: être doué de vie.

Le travail, sous le règne du capitalisme existant, cependant, est devenu, « *contrairement* au plan de la Provi-

dence, un instrument de dépravation: la matière inerte sort ennoblie de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent ¹ ».

Pourquoi cette situation, sinon « parce qu'un très grand nombre de maîtres sans souci des âmes et même totalement indifférents aux intérêts supérieurs de leurs employés, ne voient en eux que des instruments » et aussi « parce que, sur le marché du travail, l'offre et la demande opposent les parties en deux classes, comme en deux camps ² ».

La cause originelle de cette guerre de classes, c'est bien le capitalisme actuel, incompatible avec la conception chrétienne du travail. Notre Dieu fut un charpentier; le capitalisme l'offense lorsqu'il jette les ouvriers — ses frères de prédilection — au marché du travail, et par là il fait acte d'irrégion.

Le capitalisme actuel est condamnable parce que matérialiste

Rien de surprenant dans cette affirmation. Ce n'est pas sans raison que Sa Sainteté Pie XI proclame « son droit et son devoir de se prononcer, avec une souveraine autorité, sur les problèmes sociaux et économiques ». Depuis longtemps et encore maintenant, le monde capitaliste le dit assez que la religion « n'a pas d'affaire là-dedans »; que les exigences de la morale sont incompatibles avec l'idée du progrès et la sévérité d'un bilan; que la question du prix de revient ne ressortit à aucune éthique, et que ceux qui s'entêtent à vouloir mettre un peu de justice dans la pagaie économique sont des idéalistes, des gens « pas pratiques », qui ne connaissent pas la « joie » d'être employeurs. Nous qui sommes dans la barque syndicale, où nous rencontrons pas mal de « manchestériens », nous sommes assez payés pour le savoir.

1. *Quadragesimo anno.*

2. *ibid.*

Toutes ces prétentions relèvent d'un matérialisme condamnable et prédicable aussi bien de Ford que de Lénine.

Il n'en peut être autrement, car, nous dit M. Daniel Rops, « le monde capitaliste, ployé sous le poids de l'argent, dévoré par le cancer de la production, défaille de peur, dès que le fantôme de l'insurrection sanglante rôde au-dessus des grandes villes. Sans voir, qu'entre ce communisme matérialiste qu'il abhorre (non pas en tant que matérialiste mais en tant que communiste), et la doctrine implicite ou formulée qui est la sienne propre, il y a une *parenté qui va jusqu'à la confusion*. Le communisme matérialiste, productiviste, n'est que l'extrême aboutissement du capitalisme, une des phases de sa décomposition. C'est pourquoi, nous n'hésitons pas à le dire, si toute violence, pour nous catholiques, est illégitime, entachée d'une tare indélébile, *du point de vue du monde capitaliste matérialiste*, il n'y a aucune raison morale pour condamner la violence et la révolution. Tout se ramène, nous le voyons une fois de plus, à la loi du plus fort ».

C'est d'ailleurs d'instinct que les capitalistes, grands, moyens et petits, accréditent, par leurs attitudes pratiques, dans la masse des salariés, l'idée que la force brutale obtient ce qu'on refuse aux méthodes de collaboration. La grève du textile est un exemple frappant. Mais qu'on m'entende bien, comme le dit un quidam: « Marx n'a pas raison parce que les pontifes du capitalisme moderne ont tort. Ils empoisonnent, tout ensemble, l'atmosphère où nous vivons et la rendent irrespirable. » Ce matérialisme capitaliste peut être moins froidement raisonné que celui de Marx, mais il n'est pas moins condamnable.

De la mesure!

Nous comprenons qu'il ne faille pas dire à une petite fille que sa poupée est vilaine, mais en face de la « ruine générale des âmes », de la déchristianisation des masses

que Pie XI a qualifiée de scandale (non d'erreur); en face d'un régime qui détruit la famille en jetant les enfants à la rue, la femme à l'usine et l'homme au foyer; en face d'un système économique État-tout (frère aimé du socialisme), puisque l'Assistance publique passe son temps à ramasser les ruines cyniquement accumulées par lui, au nom du profit illimité; en face d'une économie capitaliste athée, irréligieuse, immorale et matérialiste, avec ou sans doctrine, dont Mgr Seipel, avant de mourir, déclarait vouloir se désolidariser, et au sujet de laquelle le P. Pesh, en parlant de sa malfaisance, disait qu' « elle et le christianisme étaient, l'un par rapport à l'autre, comme l'eau et le feu », il faut lui dire, à ce capitalisme: *tu es ille vir!* il faut proclamer, *importune et opportune*, qu'à cause de lui, la société est en état de péché mortel (industriel et commercial) et donc que les conditions économiques actuelles méritent d'être condamnées.

Sans doute, ceux qui conseillent la mesure ne nient pas toutes ces considérations, mais ils font silence sur elles, et, logiquement, il faut que cela soit, parce que leurs recommandations reposent sur l'hypothèse d'une trop grande ressemblance entre le capitalisme en soi, ou possible et recevable, et le capitalisme actuel. Cette ambiguïté pourrait laisser croire que l'Église a partie liée avec le capitalisme moderne, préjugé qui serait plus dangereux que les fariboles de quelques folliculaires de « petite feuille ».

Trop souvent, en effet, les catholiques, en se contentant de proclamer, bien haut, le *droit* de propriété, devant les miséreux qui ne peuvent l'exercer, ont semblé, avec ce principe incontestable, couvrir et justifier le *fait* abominable de la propriété capitaliste. Cette erreur de tactique explique, partiellement, la scission scandaleuse et le malentendu regrettable qui se sont produits entre l'Église et le prolétariat, dans les vieux pays d'Europe.

Renan nous dit, dans son *Histoire du peuple d'Israël*, « si les prophètes y allaient avec mesure pour défendre

les miséreux victimes de l'usure de leur temps, les prophètes, pareils à d'ardents tribuns du peuple que nous appellerions aujourd'hui socialistes et communistes, furent les plus anciens avocats des opprimés. »

Moïse était-il circonspect en établissant le jubilé par lequel, à chaque cinquantième année et légalement, ceux qui étaient tombés, d'une façon durable, en la servitude d'autrui par l'appauvrissement, redevenaient propriétaires de leurs biens primitifs, appropriés par leurs maîtres ?

Si Moïse revenait avec une telle législation dans notre Amérique et cherchait à l'y imposer, les capitalistes et les employeurs, catholiques ou non, le traiteraient, sans doute, d'anarchiste !

Plus près de nous, que doit-on penser des objurgations de Bossuet, quand celui-ci parlait des miséreux ? Répandait-il le communisme, lorsque désignant de la main les nobles, il leur criait : « Ils meurent de faim dans vos terres, dans vos châteaux, dans les villes, dans les campagnes, à la porte et aux environs de vos hôtels ; nul ne court à leur aide ? »

Et voici maintenant la colère. Ces paroles, jetées devant le roi : « Regardez vos accusateurs, ce sont les pauvres qui *vont s'élever contre* votre dureté inexorable. »

Il aurait bien fallu un Bossuet « bolshevick » pour crier au roi déchu d'Angleterre qu'il faisait du communisme et le semait, en se moquant du lien conjugal et de la fidélité à l'époux qu'on a choisi ; ce que les soviets font tout simplement, avec cette différence qu'ils ne cherchent pas à sauver la façade et le décorum.

Il faut croire, alors, que bien des gens auraient prétendu qu'il ne faut pas exagérer, de crainte de pousser les pauvres vers le socialisme, tout comme le faisait, au temps de Clément VII, un certain Casali, lorsque le Pape rappelait aux nobles Romains, à propos des *latifundia*, l'obligation sociale de la propriété. « Quelle imprudence, Saint-Père, disait cet ineffable juriste ; en rappelant

ainsi le droit, vous allez pousser tous les riches vers le protestantisme. »

Conclusion, il faut parler avec mesure aux riches et aux pauvres, taire le droit et l'envoyer au fond d'un puits rejoindre la vérité.

L'Église est pure

Dernière imprécision et confusion que nous prenons la liberté de signaler dans l'esprit de trop de monde. « Le système capitaliste n'est pas condamné *dans* l'Église. » Celle-ci n'a jamais contenu, ni reçu le capitalisme, fût-il le plus *in se*. Formule équivoque, et qui infère qu'un jour l'Église pourrait faire alliance avec le capitalisme actuel, à l'endroit duquel elle est parfaitement indifférente. Une affirmation pareille ne trouverait pas bonne grâce devant la parole suivante de saint Anselme: « Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Église. »

Non: « Celle-ci étant, dit Bossuet, véritablement la ville des pauvres où les riches ne sont soufferts que par tolérance », il importe, quand on parle du communisme et du capitalisme, d'éviter que non seulement cette Église de Jésus-Christ apparaisse « comme une cité bastionnée de puissants et de riches » avec, au dehors et l'entourant, « les flots de miséreux, mais même et surtout de s'abstenir, jusqu'à la plus faible apparence, de présenter un tel spectacle ».

Qui sauvera la société en péril? — L'Église

Plan de conférence¹

par le P. Richard ARÈS, S. J.

Sommaire

I. — La société est en péril

- A) en général: crise universelle.
- B) en particulier:
 - 1. Péril d'ordre économique.
 - 2. Péril d'ordre social.
 - 3. Péril d'ordre moral, familial et religieux.
 - 4. Péril d'ordre international.

II. — Le communisme ne peut sauver le société en péril

Trois preuves:

- A) Preuve d'*autorité*: la parole du Pape.
- B) Preuve de *raison*: cette doctrine est:
 - 1. *Fausse* dans son principe.
 - 2. *Injuste et néfaste* dans ses applications:
 - a) Injuste en niant les droits de la personne humaine.
 - b) Néfaste pour la famille, la société, la religion.
- C) Preuve *historique*:
L'œuvre sociale communiste en Russie et en Espagne.

III. — L'Église catholique apporte le salut

Trois preuves:

- A) Preuve d'ordre *doctrinal*:
L'Église est la seule à prêcher l'éminente dignité de la personne humaine et à faire respecter les droits intangibles de l'homme.
- B) Preuve d'ordre *moral*:
L'Église est la seule à pouvoir faire régner l'ordre et la paix sociale, sans porter atteinte à la liberté humaine.
- C) Preuve d'ordre *historique*:
L'Église est la seule institution à mettre en pratique, avec succès, depuis des siècles, son dogme et sa morale qui ont régénéré l'humanité et qui peuvent encore la sauver aujourd'hui.

Conclusion

Etudier la doctrine sociale de l'Église, la répandre, la pratiquer; d'elle seule peut venir le salut.

Plan détaillé

I. — La société est en péril

A) *En général*: Désordre universel par le monde (cf. « Tableau de la crise actuelle » dans l'encyclique *Caritate Christi*): « Difficile-

1. Ce plan a été remis aux cent trente conférenciers laïcs de la fête du Christ-Roi, à Montréal. Plusieurs ont manifesté le désir de le voir publier afin que d'autres puissent en profiter.

ment, depuis le déluge, rencontrons-nous une crise spirituelle et matérielle aussi profonde, aussi universelle que celle que nous traversons maintenant. »

B) *En particulier:*

1. Péril d'ordre économique ou matériel dû

a) à la concurrence effrénée entre les producteurs.

Réclamée comme juste et souhaitable par les principes du libéralisme économique, cette concurrence a dégénéré en guerre implacable dans laquelle seuls survivent les plus forts, c'est-à-dire « ceux qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience » (*Quadragesimo anno*, pp. 42-43).¹

Cette concurrence effrénée a eu comme résultats:

- le machinisme exagéré;
- l'avilissement des prix;
- le crédit exagéré et ses énormes abus;
- la surproduction;
- le truquage des articles, etc.

Cf. *Quadragesimo anno*, pp. 42-43.

GARANT: *L'Eglise au secours de la société*, pp. 58-60.

GRATTON: *Le Mouillage du capital*. E. S. P., n°s 243-244-245, pp. 10-30.

Dossiers de l'Action Populaire, 25 novembre 1931, « La crise économique mondiale ».

b) à la mauvaise répartition des richesses.

Les richesses sont concentrées entre les mains d'un petit nombre d'hommes qui cherchent de plus en plus à dominer le marché par les monopoles, trusts, etc., pour dominer ensuite le pouvoir politique. « Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle. » (*Quadragesimo anno*, p. 43.)

Cf. *Quadragesimo anno*, pp. 42-43.

GARANT: *Op. cit.*, pp. 60-63.

GRATTON: *Op. cit.*, pp. 30-68.

c) à l'intensité et à l'universalité de la crise actuelle qui a fait

- s'écrouler les fortunes, grandes et petites;
- s'arrêter la production;
- diminuer le pouvoir d'achat des masses;
- arrêter le commerce, etc.

d) aux effets désastreux du chômage:

- « Il plonge dans la misère un très grand nombre d'ouvriers et les expose à mille tentations. » (*Quadragesimo anno*, p. 31.)
- « Il consume la prospérité des nations. » (*Ibid.*)
- « Il compromet par tout l'univers l'ordre public, la paix et la tranquillité. » (*Ibid.*)

Au Canada, au moins un million de chômeurs.

A Montréal, quarante mille familles secourues.

Cf. *Quadragesimo anno*, p. 31.

Nova impendet, encyclique de Pie XI, sur le chômage. E. S. P., n° 213, appendice.

1. Toutes les références renvoient à l'édition de *l'École Sociale Populaire*, Nos 210-211.

DESROSIERS, P. S. S.: *Choisissons*, 16^e causerie: « le chômage », p. 200.

TREMBLAY (Gérard): *Le Chômage*. E. S. P., nos 120-121.

2. Pêril d'ordre social dû

a) à l'animosité de plus en plus grande qui existe entre les classes sociales née en grande partie des abus du capitalisme:

- méconnaissance de la dignité humaine du travail;
- mépris de la famille: femmes, enfants.
- cause de la « misère imméritée » des travailleurs;
- refus de reconnaître les associations ouvrières.

b) à la *révolution qui menace un peu dans tous les pays*.

Cf. *Rerum novarum*, début: « Le mal social... l'infinie multitude des prolétaires. »

Quadragesimo anno, p. 27: « Qu'on en soit bien convaincu, si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à mettre ce programme sans délai à exécution, on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires. »

Exemple de l'Espagne.

Cf. COULET, S. J.: *L'Eglise et le problème social*.

GARANT: *Op. cit.*, 1^{re} et 2^e conférences.

3. Pêril d'ordre moral, familial et religieux dû au fait que la civilisation actuelle favorise:

a) *le culte de la chair et du plaisir*:

Elle dit à l'homme: « Amuse-toi! »

Constatez: le mariage égale gêne; les enfants = embarras; les vertus familiales = luxe... tout cela au rancart.

Au total: « Vivez votre vie » et qu'elle soit joyeuse. Voyez affiches, étalages, programmes et attractions diverses.

b) *le culte de l'argent*.

Le plaisir coûte cher. Il faut de l'argent, et le plus possible. Alors, intrigues, combines, affaires louches... fraudes, escroqueries, vols.

c) *le culte du moi*.

On cherche le plaisir, l'argent pour soi, on devient peu à peu son propre dieu. D'où l'orgueil et l'égoïsme.

Le prochain! tant pis pour lui. Qu'il s'arrange!

d) *l'oubli de Dieu*.

On n'a plus le temps: devoirs religieux accomplis à la hâte, le moins souvent possible, etc.

Cf. *Quadragesimo anno*, pp. 54-56.

4. Pêril d'ordre international:

Les dangers sans cesse renaissants de guerre mondiale. Guerre d'Ethiopie. Guerre d'Espagne. Guerre sino-japonaise.

II. — Le communisme non seulement ne peut guérir, mais il aggrave encore le mal dont souffre la société

Trois preuves:

A) Preuve d'autorité: la parole du Souverain Pontife.

1) « Aujourd'hui, il existe un ennemi commun qui menace tout et tous, jusqu'au sanctuaire de la famille, l'Etat et la société, le *communisme...* qui a pour programme la ruine sociale... » (Discours aux pèlerins hongrois, 1936.)

2) « Le premier péril, le plus grand et le plus général est certainement le communisme sous toutes ses formes et à tous ses degrés, car il menace tout: la dignité individuelle, la sainteté de la famille, l'ordre et la *sûreté de la société* et surtout la religion... » (Discours à l'inauguration de l'Exposition Vaticane de la presse catholique.)

3) « Le communisme est intrinsèquement pervers, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne... » (*Divini Redemptoris*, n° 58.)

B) Preuve de *raison*: la doctrine communiste ne peut guérir le mal parce que

1. Elle est *fausse* dans son principe général: le matérialisme dialectique. « Cette doctrine enseigne qu'il n'existe qu'une seule réalité, la matière, avec ses forces aveugles; la plante, l'animal, l'homme sont le résultat de son évolution... » (*Divini Redemptoris*, n° 9.)

2. Elle est *injuste* et *néfaste* dans ses applications:

a) *Injuste*: Elle s'attaque aux droits les plus sacrés de la personne humaine, et, en particulier, à la propriété privée, qui est un droit naturel à l'homme. « On n'accorde aux individus aucun droit de propriété sur les ressources naturelles ou sur les moyens de production... » (*Divini Redemptoris*, n° 10.)

Cf. *Cahier anticommuniste*, E. S. P., n° 217-218, pp. 8-19.

b) *Néfaste*: Elle veut détruire tout l'ordre actuel:

A) La famille:

— La famille est « un foyer de putréfaction bourgeoise ».

— Le mariage est « une institution absurde et immorale ».

— L'amour des parents est « un amour nuisible et antisocial ».

— L'union libre, voilà ce qu'apportera à l'homme et à la femme la société communiste.

Cf. *Cahier anticommuniste*, E. S. P., pp. 25-28.

Cf. *Divini Redemptoris*, n° 11.

B) La société:

— Elle prêche la *lutte des classes*. « Les communistes s'efforcent de rendre plus aigus les antagonismes qui surgissent entre les diverses classes de la société; la lutte des classes, avec ses haines et ses destructions, prend l'allure d'une croisade pour le progrès de l'humanité. » (*Divini Redemptoris*, n° 9.)

— Elle veut instaurer la dictature du prolétariat, c'est-à-dire, d'après Lénine, « le pouvoir basé sur la force et limité par rien, par aucune espèce de loi, par absolument aucune règle », et d'après Boukharine, « un pouvoir de fer qui étrangle la bourgeoisie et les propriétaires fonciers, et bâtit sur leurs ruines le pouvoir du prolétariat lui-même ».

C) La religion:

— Elle prêche la *haine de Dieu*. Lénine disait qu'« il haïssait Dieu comme son ennemi personnel ».

— Elle veut *détruire toute religion*. « La religion est une invention des exploités... l'opium du peuple. » (Lénine.) « La religion et le communisme sont incompatibles aussi bien en théorie qu'en pratique. » (Bouhkarine, *ABC du Communisme*.)

Cf. *Cahier anticommuniste*, E. S. P., pp. 28-33.

Conclusion: « Système rempli d'erreurs et de sophismes, opposé à la raison comme à la révélation divine; doctrine subversive de l'ordre social puisqu'elle en détruit les fondements mêmes... » (*Divini Redemptoris*, n° 14.)

C) Preuve *historique*: l'œuvre sociale communiste.

a) En Russie:

1. Les tueries sauvages: des millions de personnes.

2. Les grandes famines: dix millions meurent en 1921, et cinq millions en 1931.

3. La liberté n'existe pas:

— les libertés individuelles y sont remplacées par la tyrannie du Guépéou. — Le travail y est obligatoire: on oblige des ouvriers par contrat à entrer dans une usine *pour toute la vie*.

— la liberté de pensée, par la peine de mort pour les hérésies politiques.

— la liberté de posséder, par le mirage de la propriété collective.

— la liberté civique, par la dictature d'une minorité.

— la liberté familiale, par une législation antifamiliale.

— la liberté religieuse, par la propagande des sans-Dieu.

Cf. P. CROIZIER: *La « liberté chérie » du Parti communiste*.

b) En Espagne:

Cf. *Divini Redemptoris*, « Les horreurs du communisme en Espagne », n° 20. E. S. P., n°s 278-283.

E. S. P., n° 277, pp. 1-17.

Cahier d'Action religieuse et sociale 56, U. R. S. S., p. 16. Code correctionnel du Travail.

III. — L'Église catholique seule apporte le salut à la société en péril

Trois preuves:

A) Preuve d'ordre *doctrinal*:

1. Seule une doctrine *posant à sa base le respect de la personne humaine* peut sauver la société en péril. C'est précisément la personne humaine, l'homme, qui est le plus menacé dans la société actuelle: elle le méprise, le ravale, méconnaît ses droits les plus essentiels. Or, « la valeur d'une société dépend d'abord et avant tout de la valeur personnelle de ses membres... Une société ne peut se flatter d'être parvenue à un haut degré de dignité morale, quand la dignité humaine est avilie dans les individus » (Mgr Ketteler).

2. Or, seule l'Église catholique pose à la base de sa doctrine *l'éminente dignité de la personne humaine*.

a) *Fondements de cette dignité*:

A) l'âme de l'homme:

— *créée à l'image de Dieu: « Faisons l'homme à notre image, à notre ressemblance. » (Genèse, I, 26.)*

— rachetée par le sang d'un Dieu: « Je ne vous appellerai plus des serviteurs mais des amis. » (*Jean*, xv, 15.)

— appelée à vivre éternellement de la vie même de Dieu: « Celui qui croit en moi vivra éternellement. » (*Jean*., vi, 47.)

B) le corps de l'homme:

— temple du Saint-Esprit. « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous? » (*I Cor.*, vi, 19.)

b) Conséquences sociales de cette dignité:

A) Supériorité de l'homme sur tout ce qui n'est pas l'homme:

Tout objet créé, quelque merveilleux qu'il soit, ne saurait être mis en comparaison avec un être humain, car tout cela, qu'est-ce donc auprès de lui si grand par son origine, sa rédemption, sa destinée? Qu'est-ce que le monde entier auprès d'une seule âme humaine? Rien. Car l'un est périssable, l'autre est immortelle: « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il perd son âme? »

« L'homme a une âme spirituelle et immortelle, il est une personne... un vrai petit monde qui vaut, à lui seul, beaucoup plus que l'immense univers inanimé. » (*Divini Redemptoris*, n° 27.)

B) Droits de la personne humaine:

1) Droit au respect de sa dignité:

« Cette dignité de l'homme que Dieu lui-même traite avec un grand respect, il n'est permis à personne de la violer impunément. » (*Rerum novarum*.)

2) Droit au respect comme travailleur: il ne doit pas être exploité comme une machine et son travail ne doit pas être considéré comme une marchandise.

3) Droit à des conditions humaines: « L'industrie doit être faite pour l'homme non l'homme pour l'industrie. » (Albert de Mun.)

4) Droit à la moralité du travail: Le corps humain ne doit pas être loué comme un instrument de plaisir.

Cf. *Ordre nouveau* du mois d'août 1937 « les Droits de la personne humaine », etc.

Sept, 12 février 1937.

Semaine sociale de Clermont-Ferrand, 1937. « La Personne humaine en péril. »

B) Preuve d'ordre moral:

1. Pour sauver la société en péril, il faut une morale capable de faire régner l'ordre et la paix tout en sauvegardant la liberté humaine.

Si la société est en danger, c'est que le désordre est partout: il faut donc restaurer l'ordre, mais sans violence à la nature humaine: « Cette liberté, la vraie liberté qui protège si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression. » (Léon XIII, *Libertas*.)

2. Or seule l'Eglise catholique possède cette morale capable d'assurer l'ordre et la paix tout en sauvegardant la liberté humaine.

a) Cette morale groupe ses exigences autour de deux puissances d'action vitale: la justice et l'amour du prochain.

1) *exigences générales*: Deux règles d'or:

- Ne traite pas les autres comme tu ne voudrais pas être traité;
- Traite les autres comme tu voudrais qu'ils te traitent.

2) *exigences particulières*:

a) la justice:

— *d'homme à homme*, elle demande de respecter ce qui appartient à autrui: biens, réputation, foyer... et ce qui est convenu avec autrui par contrat de travail, de-vente, etc. *C'est la justice cumulative.*

— *d'homme à groupe*, elle demande de respecter les droits du groupe en tant que tel, de ne pas lui nuire en paroles et en actes, d'obéir à ses règlements et à ses lois, etc. *Justice sociale.*

— *de groupe à homme*, elle réclame la distribution équitable des emplois, des services, des récompenses et des sanctions. *Justice distributive.*

Cf. *Divini Redemptoris*, n^{os} 49-55.

b) la charité:

— *d'homme à homme*, elle demande au catholique d'avoir la spécialité du « sens social », *i. e.* de cette attention particulièrement tournée vers les souffrances « sociales » du prochain.

— *d'homme à groupe*, elle demande au catholique de ne pas marchander sa part de collaboration, de responsabilité, de discipline consentie, d'estime réciproque et d'union.

— *le groupe, lui*, doit avoir pour ceux qui le composent une sollicitude aimante, n'acceptant pas d'être servi et soutenu sans servir et soutenir, lui aussi, chacun des membres.

Cf. *Quadragesimo anno*, p. 58, « le rôle de la charité ».
Divini Redemptoris, n^{os} 46-69, « la charité chrétienne ».
RIGAUX, S. J.: *Social parce que chrétien*, pp. 15-20.

b) *Conséquences sociales de cette morale*:

1) *la réforme des principes*: touchant l'ordre économique et social:

- la juste notion du droit de propriété, cf. *Q. A.*, pp. 17-22.
- les relations entre le capital et le travail, cf. *Q. A.*, pp. 22-25.
- le relèvement du prolétariat, cf. *Q. A.*, pp. 25-27.
- le juste salaire, cf. *Q. A.*, pp. 27-33.

2) *la réforme des institutions*:

- la réforme de l'État, cf. *Q. A.*, p. 33; *Div. Red.*, n^{os} 73-80.
- l'organisation des corps professionnels, cf. *Q. A.*, pp. 34-37.

3) *la réforme des mœurs*:

« Cette rénovation sociale désirée doit être précédée par une complète rénovation de l'esprit chrétien... » (*Q. A.*, n^o 138.)

Cf. *Quadragesimo anno*, pp. 52-59; *Divini Redemptoris*, n^{os} 41-60.

C) *Preuve d'ordre historique*:

Pour sauver la société en péril, il faut une institution qui non seulement ait une doctrine et une morale excellentes, mais encore *sache les mettre en pratique.*

« La difficulté n'est pas d'énoncer des principes, mais de les mettre en pratique. » (Sénèque.)

Or seule l'Eglise catholique depuis vingt siècles peut soutenir qu'elle a constamment, en autant qu'on lui en laissait la liberté, mis en pratique sa doctrine et sa morale.

1. *Suppression de l'esclavage:*

La Société antique était basée sur l'esclavage (200,000 esclaves pour 6,000 citoyens libres à Sparte). Ni sa vie, ni sa famille, ni son travail n'appartiennent à l'esclave, qui n'est presque pas un homme: « La nature, disait Aristote, a fait les esclaves; ils sont aussi inférieurs aux autres hommes que le corps est inférieur à l'âme... L'esclave est incapable de bonheur comme de libre arbitre. »

a) A cette notion de parias, le *Christ* substitue celle de l'égalité des âmes, prescrit les devoirs de justice et les obligations de charité, réhabilite le travail servile et instruit les humbles (ses apôtres).

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (*Matth.*, v, 43.)

« Il n'y a plus maintenant ni juif, ni gentil, ni esclave, ni homme libre... vous êtes tous fils de Dieu... vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus. » (*Gal.*, III, 28.)

b) L'Eglise lutte pour l'abolition totale de l'esclavage, par exemple:

— elle admet l'esclave à ses sacrements au même titre que l'homme libre.

— elle glorifie l'esclave en l'admettant à la prêtrise, à la papauté comme le pape saint Calliste et à la canonisation comme sainte Blandine.

— elle rachète les esclaves; des chrétiens se substituent même aux esclaves dans les fers: saint Ambroise vend les ornements sacrés pour racheter des esclaves.

— par l'intervention en faveur des esclaves;

— auprès des empereurs chrétiens pour diminuer les peines de l'esclave, et pour faire adopter des causes légales d'affranchissement.

— auprès des gouvernements européens, plus tard, lors de la plaie de l'esclavage aux colonies, pour ordonner la libération des esclaves sous peine d'excommunication.

Cf. SAUVÉ, O. M. I.: *Ce que l'Eglise a fait*, p. 13.

JEAN, O.: *Causeries ouvrières*, pp. 7-37.

ARDANT: *Notes sur l'histoire sociale de l'Eglise*, pp. 1-14.

CHÉNON: *Le Rôle social de l'Eglise*, p. 32.

ALLARD, Paul: *Les Esclaves chrétiens*.

2. *Protection des faibles et des pauvres:*

a) la femme et l'enfant:

Dans la société antique, la femme occupe un rang inférieur, quand elle n'est pas souvent une esclave; l'enfant n'est souvent aussi qu'un « petit animal » dont le père peut disposer à sa fantaisie. C'est l'Eglise catholique qui a mis la femme et l'enfant à leur vraie place dans la famille et dans la société, en affirmant leur personnalité humaine, aussi haute que celle de l'homme.

b) les pauvres:

Les pauvres, les orphelins, les malades, les infirmes, sont, dans les civilisations rudimentaires, considérés comme un danger social (tribus sauvages supprimant les vieillards, sociétés antiques isolant et abandonnant les lépreux). Lorsqu'ils sont tolérés, ils sont délaissés et misérables.

— c'est l'Eglise qui, depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution, assure l'Assistance publique par ses seuls moyens. Aucun nom laïque ne peut se mettre à la hauteur de saint Vincent de Paul.

— dépouillée de ses biens, l'Eglise fonde des Congrégations charitables pour secourir les malheureux.

— quelques chiffres sur ce que faisait l'Eglise pour les misérables et les déshérités, en 1931, dans les colonies: 222 hôpitaux avec 140,000 malades, 731 dispensaires, 115 asiles de vieillards, 32 léproseries avec 5,300 lépreux!

Cf. *Revue des Conférences*, 1906, « l'Eglise et les pauvres », p. 127; « l'Eglise et la femme », p. 598.

3. Défense des travailleurs:

a) Lorsque l'Eglise était écoutée, au Moyen Age, elle a su, par les *Corporations*, résoudre le problème social, accorder le capital et le travail, en même temps que régler la production. A cette époque:

— la personne humaine était respectée;

— la justice était observée;

— la charité était pratiquée.

Cf. BOISSONNADE: *Le Travail dans l'Europe chrétienne au Moyen âge*, p. 191.

CHÉNON: *Rôle social de l'Eglise*, p. 279.

JEAN, O.: *Causeries ouvrières*, pp. 37-48.

Cahiers d'Action religieuse et sociale, 59, « Question sociale », C.

MARTIN SAINT-LÉON, E.: *Histoire des Corporations de métiers*.

b) Lorsque, à partir de la Révolution, l'Eglise n'est plus écoutée et voit son œuvre détruite, elle continue à faire entendre sa voix et à réclamer la justice et la charité:

1) quelques personnes:

— le Pape Léon XIII dénonçant les maux des classes inférieures dans *Rerum novarum* et proposant les remèdes;

— le Pape Pie XI avec *Quadragesimo anno* sur la Restauration de l'ordre social;

— Mgr *Ketteler* qui réclamait, vers 1860, les réformes suivantes:

1° Augmentation de salaire correspondant à la véritable valeur du travail;

2° Diminution des heures de travail;

3° Obtention des jours de repos;

4° Interdiction du travail des enfants;

5° Interdiction du travail des jeunes filles.

« Pour nous, disait-il, nous faisons autant de cas d'un batelier, d'un journalier, d'un paysan que d'un prince ou d'un roi. Nous plaçons la dignité humaine au-dessus de toutes les diversités de rang ou de caste, et nous plaignons quiconque estime le riche industriel plus que le pauvre paysan. »

— *Léon Harmel*: le patron qui a pu dire: Ma vie a été absorbée par trois passions dont l'une fut le *bonheur des ouvriers*.

— Le *comte de Mun*, le fondateur des « cercles d'ouvriers catholiques » et l'initiateur de tant de lois sociales.

2. quelques faits:

— Le premier industriel à organiser son usine corporativement, avec conseil d'usine, salaire familial, retraites, c'est un catholique: *Léon Harmel*.

— La première loi protégeant le travail des femmes et des enfants dans les usines est due à deux catholiques: Montalembert et Ch. Dupin.

— Le premier projet de loi sur les Syndicats ouvriers est dû à un catholique: Albert de Mun.

— C'est encore ce dernier qui a fait triompher les lois contre les abus du travail à domicile et sur la durée du travail journalier des employés.

— Les lois votées par le gouvernement Blum, en juin 1936, sur les contrats et les conventions collectives, avaient déjà été proposées par des catholiques en 1919.

— Au Canada, c'est un prêtre, l'abbé Eugène Lapointe, qui lance le mouvement des Syndicats catholiques; un autre prêtre, le P. Henri Roy, O. M. I., qui organise le mouvement spécialisé de la J. O. C., etc.

— L'Eglise, enfin, offre, à l'heure actuelle, le seul programme social capable de ramener l'ordre et la paix: l'organisation corporative de la société. Cette organisation doit triompher parce qu'elle est la *logique*, parce qu'elle est *le droit*, et parce que, si nous le voulons, elle peut être *le salut*.

Voici un passage de la déclaration signée par les cardinaux et les archevêques de France, en mars 1934.

« En face de l'économie moderne, elle (l'Eglise)... souhaite, pour le bien de l'ordre social, que ces efforts aboutissent à constituer, sous une forme nouvelle et mieux adaptée, *la corporation* avec ses cadres, sa hiérarchie, son pouvoir réglementaire, sa juridiction et ses droits de représentation auprès des pouvoirs publics. »

(*La Semaine Religieuse* de Paris, 7 avril 1934.)

Cf. SAUVÉ, O. M. I.: *Ce que l'Eglise a fait*.

CROIZIER, S. J.: *l'Eglise et les Travailleurs*.

ARCHAMBAULT, S. J.: *l'Eglise et les travailleurs dans Bolchévisme et catholicisme*.

Conclusion

Il faut suivre les enseignements des Papes: étudier la doctrine sociale de l'Eglise dans les encycliques qui sont en somme l'adaptation de l'Evangile aux besoins de notre temps et surtout la mettre en pratique.

« La question qui s'agite est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace... Si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. » (Léon XIII, *Rerum novarum*.)

Cf. *Divini Redemptoris*, n^os 34-39.

Nihil obstat:

Léon BOUVIER, S. J., *Cens. dioc.*

18 novembre 1937

Imprimatur:

J.-C. CHAUMONT, P. A., *Vic. gén.*

Montréal, 20 novembre 1937

Directeur de l'A. C.

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

135. <i>Vers l'émancipation économique.</i>	G.-E. MARQUIS
136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries.</i>	XXX
138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i>	G.-E. MARQUIS
139. <i>Le Logement et la santé.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
142. <i>L'Éducation de la Justice.</i>	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. <i>Abolitionnisme ou Réglementation</i>	R. P. J. SALSMANS, S. J.
144. <i>L'Actionnariat syndical</i>	Max. TURMANN
145-146. <i>Le Conseil national d'Éducation.</i>	C.-J. MAGNAN
147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.</i>	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. <i>Éclaireurs canadiens-français.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
149-150. <i>La Pulpe et le Papier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. <i>L'Atelier syndical fermé</i>	Alfred CHARPENTIER
154. <i>L'Eucharistie et les classes dirigeantes</i>	Antonio PERRAULT
155. <i>L'Effort économique de notre race</i>	Rodolphe LAPLANTE
156-157. <i>La Forêt canadienne.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent.</i>	R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. V.
159-160. <i>Les Allocations familiales.</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. <i>L'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier.</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les Petites Industries féminines à la campagne</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière.</i>	Abbé L.-A. LAFOTRUNE Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations.</i>	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada.</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i>	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma.</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure.</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques.</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. <i>Le Tourisme source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse.</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.</i>	Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	Mme W. RAYMOND
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien.</i>	E. S. P.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	Wilfrid GUÉRIN
192. <i>L'Eglise et la question syndicale.</i>	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. <i>Nos Orphelinats.</i>	Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.</i>	S. S. PIE XI
196. <i>L'Enseignement religieux.</i>	S. G. Mgr ROSS
197. <i>La Semaine du dimanche.</i>	XXX
198. <i>Pour nos enfants</i>	Sœur MARIE HADELIN, etc.
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques.</i>	XXX
200. <i>Pour le bon journal</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. <i>Le Sens catholique.</i>	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. <i>L'Apostolat laïque.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. <i>Instruction ou Éducation.</i>	Esdras MINVILLE
206. <i>En Russie soviétique.</i>	E. S. P.
207-208. <i>Manuel antibolchévique.</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i>	Antonio PERRAULT
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	S. S. PIE XI
212. <i>Le Mariage chrétien.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
213. <i>L'Etat et la morale publique.</i>	Léo PELLAND
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i>	Juge C.-E. DORION
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	R. P. Albert MULLER S. J.
217-218. <i>Cahier anticommuniste.</i>	E. S. P.

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

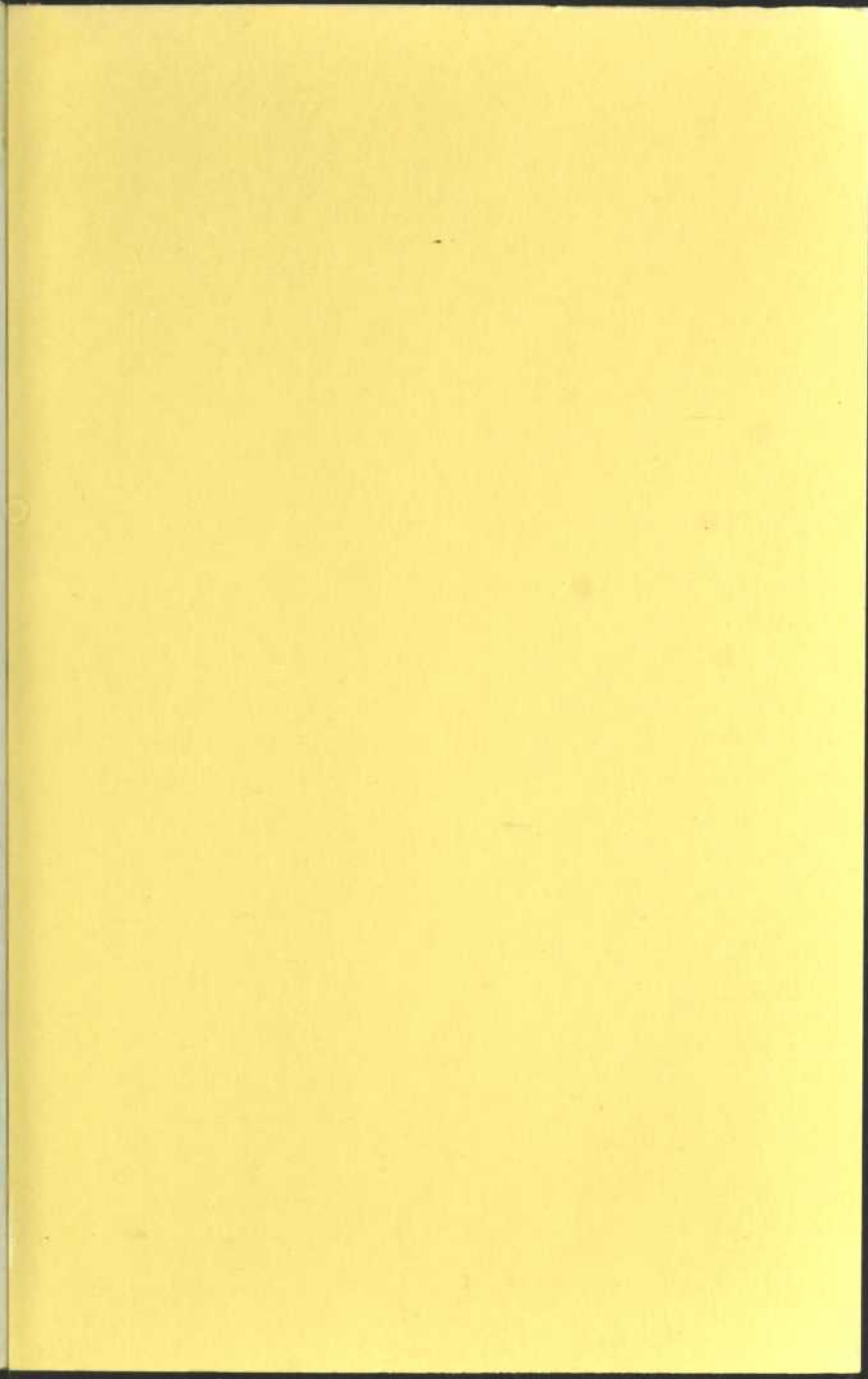
219. <i>Pour la Colonisation.</i>	E. S. P.
220. <i>Le Rêve communiste.</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.
221. <i>Pour la Paix.</i>	E. S. P.
222. <i>La Famille.</i>	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. <i>Le Plan quinquennal.</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
225. <i>La Profession agricole</i>	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i>	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. <i>Le Retour de la mère au foyer.</i>	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. <i>La place des enfants n'est pas au cinéma</i>	E. S. P.
229. <i>Les Révolutions bolchevistes modernes.</i>	Henri GLASS
230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire.</i>	E. POIRIER et W. GUÉRIN
231. <i>Le Commerce avec les Sociétés</i>	E. S. P.
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada.</i>	E. S. P.
234. <i>La Culture intellectuelle religieuse</i>	Abbé Anselme LONGPRÉ
235. <i>La Ligue Catholique Féminine</i>	UN AUMÔNIER
236. <i>Directives sociales catholiques</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation.</i>	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. <i>L'Œuvre de la Colonisation.</i>	Esdras MINVILLE
239-240. <i>Le Programme de Restauration sociale</i>	{ A. RIOUX, A. CHARPENTIER Dr P. HAMEL, A. GUÉRIN
241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno ».</i>	Abbé Philippe PERRIER
242. <i>La Doctrine sociale de l'Église et la C. C. F.</i>	Mgr Georges GAUTHIER
243-244-245. <i>Le Mouillage du capital.</i>	Adrien GRATTON
246. <i>Les Enfants abandonnés</i>	Le « CILACC »
247-248-249. <i>Essais d'organisation corporative.</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
250. <i>Eugénisme et stérilisation.</i>	E. JORDAN et Abbé VIOLLET
251-252. <i>Journées anticommunistes — I.</i>	E. S. P.
253. <i>Journées anticommunistes — II.</i>	E. S. P.
254-255. <i>La Menace communiste au Canada.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
256. <i>L'Organisation corporative</i>	Eugène DUTHOIT
257. <i>Le Chômage de la jeunesse</i>	E. S. P.
258-259. <i>Déclaration — Thèses — Statuts.</i>	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
260. <i>Le Scoutisme.</i>	R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.
261. <i>L'Apôtre laïque</i>	R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.
262. <i>Le Komintern</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei ».</i>	S. S. LÉON XIII
264. <i>Allocations familiales</i>	Claire HOFFNER
265. <i>Les Relations avec Moscou</i>	E. S. P.
266. <i>La Crise libératrice</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
268. <i>L'Ordre corporatif.</i>	A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT
269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'É. S. P.</i>	EN COLLABORATION
271. <i>Caisse populaires et rédemption sociale.</i>	{ Cardinal VILLENEUVE C. VAILLANCOURT et E. POIRIER
272. <i>Comment établir l'organisation corporative au Canada</i>	Esdras MINVILLE
273. <i>L'Orientation professionnelle</i>	Abbé Irénée LUSSIER
274-275. <i>Pour le Christ-Roi et contre le communisme</i>	E. S. P.
276. <i>Les Exercices spirituels</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
277. <i>Petit catéchisme anticommuniste</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
278. <i>La vérité sur l'Espagne</i>	Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS
279. <i>L'Action catholique spécialisée</i>	R. P. Adrien MALO, O. F. M.
280-281. { <i>L'Encyclique « Dicini Redemptoris »</i> } { <i>L'Encyclique « Mit brennender Sorge »</i> }	S. S. PIE XI
282. <i>La formation sociale dans nos collèges classiques</i>	Abbé Damien ROBERT
283. <i>Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne</i>	Secrétariat des C. M.
284. <i>La Coopération économique.</i>	{ Abbé Lucien BEAUREGARD Jean-Baptiste CLOUTIER
285. <i>Le Syndicalisme national catholique</i>	E. S. P.
286. <i>La Malfeasance du capitalisme actuel</i>	Abbé Georges CÔTÉ

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.





BNQ



000 358 557